

Les partenaires

- **APEI : Les Papillons Blancs** - Association d'aide pour le handicap mental - 33 rue de Paris - 60200 COMPIÈGNE
- **Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Oise** - ADPEP 60 - 4 rue Gui Patin - 60000 BEAUVAIS
- **Association Langage et Intégration pour les Déficients Auditifs**
Centre Rabelais - 577 rue Croix Verte - Ramécourt - 60600 AGNETZ
- **Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont de l'Oise** - Centre Médico-Psychologique de Compiègne et de Noyon, unités d'accueil parents-jeunes enfants - 2 rue des Finets - 60600 CLERMONT de l'Oise
- **Centre Médico-Psycho-Pédagogique** de Compiègne et ses antennes - CMPP - 1 avenue de Landshut - 60200 COMPIÈGNE
- **Crèches et haltes-garderies** du secteur et notamment la crèche de la Croix Rouge - 5 bis rue d'Humières - 60200 COMPIÈGNE
- **Envol Picardie** - Association d'aide pour les enfants autistes - 156 rue Alsace Lorraine - 60280 MARGNY-LES-COMPIÈGNE
- **Maison Des Personnes Handicapées** - MDPH - Espace Saint-Quentin - rue Filatures 60000 BEAUVAIS
- **Pôle Femme-Enfant** du Centre Hospitalier COMPIÈGNE-NOYON
- **Service pour les déficients visuels** - SESSAD DV - Rue M. Thomas - 60600 AGNETZ
- **Services d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile** de l'Association des Paralysés de France - SESSD - APF - 18 rue du Fonds Pernant - 60200 COMPIÈGNE - et de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés - SESSD - A.D.A.P.E.I. 60 - 1 square Lamartine - 60200 COMPIÈGNE
- **Services de P.M.I.** de la Direction Départementale à la Solidarité du Conseil Général de l'Oise - 1 rue Cambry - 60000 BEAUVAIS et de la Direction Territoriale à la Solidarité du Compiégnois - Rue de la Desserte - 60200 COMPIÈGNE
- **Trisomie 21 Oise** - Association d'aide pour les enfants trisomiques - 43 bis rue de Paris - 60200 COMPIÈGNE

Tél. : 03 44 83 11 35 - Fax : 03 44 75 03 25

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous uniquement

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce - Rue du Docteur Woimant - 60200 COMPIÈGNE
camsp.secretariat@ch-compiegne.fr - www.ch-compiegne-noyon.fr



Qu'est ce que le CAMSP ?
LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

Les missions

Le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de COMPIÈGNE est un service ambulatoire de proximité qui a pour objet :

- le dépistage
- la prévention
- les soins
- l'orientation

des enfants de 0 à 6 ans de la partie haute du Territoire de Santé Oise-Est de Picardie (secteur Compiègne-Noyon) **présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.**

- Il se définit comme un **CAMSP polyvalent**.
- Le CAMSP doit permettre de **favoriser le développement, l'autonomie et l'insertion de l'enfant** adapté à son âge et à ses besoins.
- **La prise en charge se fait en étroite collaboration** avec la famille.
- Le CAMSP **garantit à l'enfant le respect des droits** et libertés individuelles.



La prise en charge

Les parents prennent rendez-vous auprès de la secrétaire du CAMSP qui les informe du fonctionnement et des modalités d'intégration à la structure.

- **L'admission se fait après décision du pédiatre** responsable qui définit la prise en charge de l'enfant.
- Des documents administratifs, médicaux, familiaux et sociaux nécessaires à la prise en charge de l'enfant seront demandés au moment de l'admission.
- Chaque enfant fait l'objet d'un **projet individualisé** qui est établi en concertation avec l'équipe lors de réunions de synthèse puis avec la famille. Ce document individuel de prise en charge est ensuite discuté puis remis à la famille. Le projet est régulièrement réévalué en fonction de l'évolution de l'enfant.
- Dans le cadre de la prise en charge, les professionnels du CAMSP peuvent être amenés à intervenir au domicile de l'enfant.



Une équipe pluri-disciplinaire

La coordination est assurée par le **Dr Henri BOUTIGNON, pédiatre**.

Une **équipe pluri-disciplinaire** est mise en place autour de l'enfant et de sa famille telle que :

- pédiatre
- médecin de médecine physique et de réadaptation
- pédopsychiatre
- puéricultrice
- secrétaire médicale
- éducateur spécialisé
- psychomotricien
- psychologue
- neuropsychologue
- ergothérapeute
- assistante sociale
- orthophoniste
- masseur-kinésithérapeute



- Le CAMSP a établi des liens privilégiés avec les **médecins spécialistes** (ORL, ophtalmologiste, orthopédiste, rééducateur...), les associations et différentes structures qui permettent de faciliter l'orientation de l'enfant dans sa prise en charge.
- Le CAMSP s'appuie sur un comité de coordination consultatif qui a pour objet de prolonger le travail de réflexion pluri-disciplinaire. Il est composé des membres des équipes sanitaires et médico-sociales, des représentants, des partenaires et des associations.

Qui peut s'adresser au CAMSP ?

- ▶ **Parents**
- ▶ **Professionnels de santé**
 - ▶ Médecins libéraux et hospitaliers
 - ▶ Psychomotriciens
 - ▶ Orthophonistes
- ▶ **Instituteurs/psychologue scolaires**
- ▶ **PMI**
- ▶ **Crèches**
- ▶ **Autres organismes s'occupant d'enfants**